



Nathalie Arthaud répond à "Présidentielle 2022 - Plaidoyer d'Unanimes"

Pour permettre aux sourds et malentendants d'accéder au débat politique nous avons pris les dispositions suivantes :

L'ensemble des vidéos présentent le programme sont sous-titrées ; <https://www.nathalie-arthaud.info/programme>

Il en est de même pour les rediffusions sur YouTube et sur le site de lutte ouvrière.

Nous allons faire appel à des professionnels de la langue des signes pour notre meeting du Zénith le 3 avril prochain.



L'affiche et le tract d'appel comportent ce logo :

- **Mme Arthaud a-t-elle déjà été en contact avec des sourds, avec la langue des signes ? Connait-elle le monde des sourds ?**

Étant enseignante elle est amenée à côtoyer des élèves sourds ou malentendants. Cela ne signifie pas "connaître le monde des sourds". Mais c'est y être sensibilisé.

- **Mme Arthaud est-elle pour ou contre l'inscription de la langue des signes française dans la Constitution ? Pour quelles raisons ?**

Elle est pour, Il n'y a aucune raison de s'y opposer. Cela dit, l'intelligence artificielle permet désormais aux sourds d'échanger avec ceux entendent, ce qui peut être un progrès puisque très peu de gens pratiquent la langue des signes. Qu'en pensez-vous ?

- **Quelle est sa vision de l'éducation des enfants sourds ? De nombreuses associations et parents d'enfants sourds réclament un enseignement en langue des signes française et français écrit, qu'en pense Mme Arthaud ? Quelles actions concrètes prévoit-elle ?**

La loi de 2005 fait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés. Pourtant, malgré l'engagement de l'Éducation nationale à ce qu'aucun enfant ne reste sans solution, 8 000 à 11 000 d'entre eux étaient dans ce cas fin 2019 ! Tant que l'État privilégiera d'aider financièrement les grandes entreprises au détriment du secteur public, il faudra arracher par le rapport de force les moyens humains pour que les enfants qui souffrent d'un handicap soient réellement intégrés à l'école. Nous sommes pour que les demandes des associations soient prises en compte concernant la langue des signes.

- **Quelle est la position de Mme Arthaud concernant la déconjugalisation de l'AAH ?**

Nathalie Arthaud est pour le déconjugalisation de l'AAH.

- **Dans la vie quotidienne, les obstacles sont nombreux en raison d'un manque d'accessibilité pour les sourds. Que prévoit-elle pour améliorer cette accessibilité (qualité de sous-titrage, langue des signes à la télévision, accès aux soins en langue des signes...) ?**

Nathalie Arthaud n'est pas élue et ne siège pas dans les institutions où se prennent les décisions. Elle se présente aux élections pour dénoncer le mode de fonctionnement du système capitaliste dont l'unique moteur est la recherche du profit, au détriment de tous les secteurs publics. Ceux qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées sont les associations de personnes handicapées et leurs familles. C'est sur cela que Nathalie Arthaud a échangé il y a peu sur YouTube avec Arnaud de Broca : <https://youtu.be/8ZgrTyQXQx4>

- **Quelles sont les propositions de Mme Arthaud pour lutter contre les discriminations liées au handicap ?**

Voici sa position :

Je suis entièrement solidaire de votre indignation face à la situation que vivent les personnes en situation de handicap et leur famille et je sais très bien que cela touche tous les domaines, y compris celui de la représentation politique.

Comme vous l'écrivez dans votre tribune, des millions de personnes ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie à des lieux publics, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, des locaux de travail, des commerces, des cabinets médicaux, des équipements culturels... du fait de leur conception architecturale. Un exemple : sur les 303 stations du métro parisien, seules 9 stations de la ligne 14 sont équipées pour les personnes handicapées.

Se loger est difficile : 70% des personnes en fauteuil roulant ou en béquilles ont du mal à trouver un logement adapté à leurs besoins.

La mise en conformité des bâtiments publics pour faciliter leur accès devait être effective d'ici à 2015. Le bilan d'étape en 2010 montrait que seulement 15 % étaient aux normes et depuis des sursis ont été donnés et les moyens financiers d'application de cette loi ne sont pas donnés ce qui la rend en bonne partie inefficace.

De plus, des contrôles montrent qu'entre la déclaration et la réalité il peut y avoir un fossé. Une étude de l'APF en Pays de la Loire portant sur 442 établissements de la région ayant déclaré sur l'honneur être complètement accessibles aux personnes handicapées, montrait que 12% ne l'étaient pas du tout pour certains types de handicap et 74% "difficilement" !

La loi de 2005 fait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés. Pourtant, malgré l'engagement de l'Éducation nationale à ce qu'aucun enfant ne reste sans solution, 8 000 à 11 000 d'entre eux étaient dans ce cas fin 2019 !

La loi oblige les employeurs de plus de 20 salariés à occuper 6 % de personnes souffrant d'un handicap. Mais les dernières statistiques (2019 pour le privé) indiquent seulement 3,5 % de salariés handicapés. Bon nombre d'employeurs préfèrent payer des pénalités que de respecter la réglementation.

Quant au secteur public, si la situation s'est améliorée - 5,67% de salariés handicapés dans la fonction publique hospitalière et 6,76 % dans la fonction publique territoriale - il n'y en a que 4,65 % dans la fonction publique d'État, un comble pour l'institution chargée de faire appliquer la loi !

Le chômage touche 18 % de ceux qui souffrent d'un handicap, contre 9 % pour l'ensemble de la population !

Par ailleurs, l'allocation adulte handicapé AAH – 903,60 € à ce jour - est toujours inférieure au seuil de pauvreté - 1063 €. Et comble du sordide, la demande de déconjugalisation de cette allocation vient de nouveau d'être repoussée, la Ministre du Handicap, Sophie Cluzel, se joignant au camp du refus !

Fondamentalement, je pense que tous les besoins nécessaires à la compensation de la perte d'autonomie – qu'elle soit liée à un handicap ou au vieillissement – devraient être pris en charge par la collectivité. De la même façon qu'elle prend bien en charge aujourd'hui les actes qui permettent à l'organisme humain de mieux fonctionner - prothèses, transplantations d'organes, lourdes chirurgies réparatrices - la collectivité devrait aussi prendre en charge toutes les aides externes qui sont indispensables aux être humains pour continuer de vivre dignement : que ces aides soient matérielles (fauteuils, appareils, installations ergonomiques, outils numériques...) ou humaines.

Alors que le monde capitaliste a de quoi se réjouir et qu'au grand casino de la Bourse, les milliards continuent à faire des petits, les services publics eux sont mis à la diète par l'Etat qui continue de réserver ses milliards de subventions aux entreprises les plus riches. Combien de structures, de services d'aide à l'accompagnement, pourraient être ouverts et fonctionner avec ces milliards ?

L'argent public doit aller aux besoins publics. Cela ne pourra se faire que par un contrôle et par la mobilisation massive de la population. Dans ce combat politique et social indispensable, tout le monde a sa place, quelle que soit sa situation physique, de même que les associations que vous formez.